Ville de
Sainte-Anne-des-Monts
Gaspésie

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-974

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, Andréanne Tousignant, greffière à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, que:

1- Lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT 26-974** intitulé « Modifiant le règlement de zonage 04-620 ».

- Le premier but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 uniquement pour la zone d'affectation Eaf.125 pour permettre le nouvel usage « Ensemble touristique intégré (code 7511.1) » de la classe d'usage service récréatif du groupe 2. Des normes d'aménagement spécifiques seront applicables à ce nouvel usage.
- Le second but du présent règlement est d'ajouter et de remplacer certaines définitions à l'article 13.7 « Terminologie générale » du règlement de zonage 04-620 afin de mieux comprendre le sens et les objectifs recherchés par règlement de zonage.

2- La MRC de La Haute-Gaspésie a émis un certificat de conformité à son schéma d'aménagement à l'égard de ce règlement en date du 11 avril 2026.

3- Ce règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 20 avril 2026.

Andréanne Tousignant
Greffière